



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.675
25 juillet 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Cinquante-septième session

Genève, 2 mai-3 juin et 11 juillet-5 août 2005

RAPPORT DU GROUPE DE PLANIFICATION

Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

1. À sa 2832^e séance, le 3 mai 2005, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours¹.
2. Le Groupe de planification a tenu quatre séances. Il était saisi de la section H du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission» et de la résolution 59/41 (par. 6, 7, 8, 13, 14 et 17) de l'Assemblée générale, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-sixième session.

I. Mesures d'économies

3. Le Groupe de planification, compte tenu du paragraphe 8 de la résolution 59/41 de l'Assemblée générale, des contraintes budgétaires et des impératifs résultant de circonstances

¹ Le Groupe de planification était composé comme suit: M. G. Pambou-Tchivounda (Président), M. E. A. Addo, M. C. I. Chee, M. P. Comissario Afonso, M. R. Daoudi, M. C. P. Economides, M^{me} P. Escarameia, M. S. Fomba, M. Z. Galicki, M. P. Kabatsi, M. J. L. Kateka, M. F. Kemicha, M. R. A. Kolodkin, M. M. Koskenniemi, M. M. Matheson, M. D. Operti Badan, M. A. Pellet, M^{me} H. Xue et M. B. Niehaus (membre de droit).

imprévisibles du programme de travail de la Commission à sa session en cours, a décidé de recommander que la Commission commence la deuxième partie de sa cinquante-septième session, le 11 juillet 2005, ce qui revient à réduire d'une semaine la durée de la session.

II. Documentation

4. Le Groupe de planification a examiné le problème de la remise en temps voulu de leurs rapports par les rapporteurs spéciaux. Il a rappelé que si les dates de présentation de leurs rapports indiquées initialement par les rapporteurs spéciaux n'étaient pas respectées, les rapports en question risquaient de ne pas être disponibles ce qui aurait des conséquences de vaste portée sur le programme de la Commission. Compte tenu des principes régissant la présentation des documents à l'Organisation des Nations Unies ainsi que la lourde charge de travail des services compétents de l'Organisation, le Groupe de planification souligne qu'il importe que les rapporteurs spéciaux soumettent leurs rapports en temps voulu pour qu'ils puissent être traités et distribués suffisamment à l'avance pour permettre aux membres de les étudier.

III. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme de la Commission

5. Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a été reconstitué, la présidence en étant confiée à M. Pellet. Le Groupe de travail a tenu deux séances, qui ont fait l'objet d'une communication orale de son Président au Groupe de planification le 25 juillet 2005. Le Groupe de travail a l'intention de présenter un rapport plus complet, dans lequel il indiquera les sujets qu'il propose d'inclure dans le programme de travail à long terme à la fin du quinquennat.

IV. Recommandation visant à ajouter un nouveau sujet à l'actuel programme de travail de la Commission

6. Le Groupe de planification rappelle que le sujet 'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)', déjà inclus dans le programme à long terme de la Commission devrait maintenant être inclus dans le programme de travail de la Commission conformément à sa décision prise au cours de la 56^{ème} session (Rapport CDI, para. 363)."

V. Honoraires

7. Le Groupe de planification recommande à la Commission de réitérer sa position eu égard aux honoraires exprimée dans le paragraphe 369 de son rapport de 2004.

VI. Méthodes de travail

8. Le Groupe de planification a pris note d'une proposition portant sur l'examen des méthodes du travail de la Commission afin d'augmenter son efficacité et sa transparence, en vue de sa considération en tant que question prioritaire par le Groupe de planification au cours de la prochaine session de la Commission.

VII. Dates et lieu de la cinquante-huitième session de la Commission

9. Le Groupe de planification propose que la cinquante-huitième session de la Commission se tienne à Genève du 1^{er} mai au 9 juin et du 3 juillet au 11 août 2006.
